



COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 21 OCTOBRE 2020 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
Mme CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Jean-Luc DARQUEST	SIEPA du nord libournais
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Bernard GARRIGOU	Conseiller départemental
M. Guillaume GARRIGUES	Conseiller métropolitain
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental

MEMBRES REPRESENTES

M. Dominique FEDIEU <i>pouvoir donné à M. RENARD</i>	Conseillère métropolitaine
Mme Carole VEILLARD <i>pouvoir donné à M. SAUBUSSE</i>	Conseillère départementale
Mme Eva MILLIER <i>pouvoir donné à M. GARRIGUES</i>	Conseiller métropolitain

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Nicolas GENDREAU	Bordeaux Métropole
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
M. Jean-Pierre TURON	Président du SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
M. Bernard DAURIAN	SIEA du sud Bazadais
M. Didier DEYRES	Commune de Le Porge
M. Joni FORNER	SMEGREG
M. Jean GRIMA	SIAEPA Cubzadai-Fronsadais
Mme Clémentine MAUCORT	Bordeaux Métropole
Mlle Anaïs MEKKIOUI	SMEGREG
M. Richard PEZAT	SIAEPA de Targon
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan



Monsieur TURON ouvre la séance à 10 heures. Il remercie la ville de Mérignac pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Monsieur GARRIGUES est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (15 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.



1. Election du bureau

A la demande du Président, M. de GRISSAC présente les circonstances et modalités de cette élection.

Comme suite à la formalisation par arrêté préfectoral de l'entrée d'un nouveau membre et du renouvellement des deux tiers des délégués du fait des élections municipales, M. TURON a été amené à réunir les délégués du 3^e collège, le 14 octobre dernier, pour qu'ils procèdent à la désignation des cinq délégués appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative.

A cette occasion, ont été désignés :

- Eric ARRIGONI, délégué du SIAEPA de Castelnau de Médoc ;
- Bruno CLEMENT, délégué de la commune de Saucats ;
- Jean-Luc DARQUEST, délégué du SIEPA du nord Libournais ;
- Pierre DURAND, délégué du SIAO de Carbon-Blanc ;
- Gérard GAY, délégué du SIAEPA de Bassanne Dropt Garonne.

S'agissant de l'élection du président, la présidence de séance est confiée à M. DURAND, doyen d'âge des membres du Comité syndical présents. Il est assisté de M. GARRIGUES désigné secrétaire en tant que benjamin de l'assemblée.

M. DURAND remercie le Président Jean-Pierre TURON, le bureau sortant et le personnel du SMEGREG puis fait appel à candidature pour la présidence de l'établissement. M. RENARD se déclare candidat.

M. RENARD prend la parole, remercie M. TURON, puis retrace l'historique et les missions du SMEGREG. Il rappelle que l'eau est un enjeu majeur qui s'inscrit dans une démarche fédérative. Il déclare vouloir assurer la continuité mais aussi apporter des réponses pour clarifier les échéances.

M. DURAND demande s'il y a d'autres candidatures ; personne ne se manifeste.

Est élu président du SMEGREG, à la majorité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 1 abstention) : M. Alain RENARD (Conseil Départemental).

M. RENARD prend la présidence de la séance et propose, en l'absence d'opposition, de suivre l'ordre du jour proposé par M. TURON lors de la convocation de l'assemblée.

A l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote, sont successivement élus (le résultat du vote est le même pour chaque élection, à savoir 15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- vice-présidents : Mme CASSOU-SCHOTTE (Bordeaux Métropole) et M. Pierre DURAND (SIAO de Carbon-Blanc) ;
- membres : MM. Eric ARRIGONI (3^{ème} collège, SIAEPA de Castelnau de Médoc), Guillaume GARRIGUES (Bordeaux Métropole), Bernard GARRIGOU (Conseil départemental), Gérard GAY (3^{ème} collège, SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne), Maxime GHESQUIERE (Bordeaux Métropole), Stéphane SAUBUSSE (Conseil départemental).

2. Composition de la Commission d'appel d'offres

M. de GRISSAC indique que dans la mesure où la composition du comité syndical a été modifiée, il convient de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres, laquelle n'est appelée à se réunir que très rarement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte la composition de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

- Président : M. Alain RENARD.
- Membres titulaires : Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, MM. Pierre DURAND, Bernard GARRIGOU, Gérard GAY, Maxime GHESQUIERE.
- Membres suppléants : MM. Eric ARRIGONI, Bruno CLEMENT, Jean-Luc DARQUEST, Guillaume GARRIGUES, Stéphane SAUBUSSE.

3. Désignation de représentants du SMEGREG dans divers organismes

M. RENARD informe le comité syndical qu'un courrier a été adressé récemment au préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne pour solliciter l'attribution au SMEGREG d'un des sièges du Comité de bassin réservés aux EPTB, le SMEGREG étant le seul d'entre eux à ne s'intéresser qu'aux eaux souterraines.

Concernant l'association Acclimaterra, M. RENARD propose d'y être désigné comme représentant de l'établissement avec délégation à M. GARRIGUES.

Il rappelle également le rôle primordial de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), sont désignés par le Comité Syndical :

- pour représenter le SMEGREG :
 - ✓ M. Maxime GHESQUIERE à la Commission locale de l'eau du SAGE Nappes profondes de Gironde ;
 - ✓ M. Alain RENARD à la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde ;
 - ✓ Mme CASSOU-SCHOTTE ou M. Stéphane SAUBUSSE au Comité régional de la biodiversité de Nouvelle Aquitaine ;
 - ✓ M. Alain RENARD à l'association Acclimaterra ;
 - ✓ M. Stéphane SAUBUSSE à l'A'urba (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine) ;
 - ✓ M. Maxime GHESQUIERE au CNAS (Comité National d'Action Sociale).
- en tant que candidat à l'un des sièges réservés aux Etablissement publics territoriaux de bassin (EPTB) au Comité de bassin Adour Garonne, après avoir confirmé la nécessité de voir siéger dans cette instance au moins un représentant d'une structure dédiée à la gestion des eaux souterraines : M. Pierre DURAND.

4. Modifications des montants des contributions des membres au budget 2020

M. RENARD rappelle les modalités de calcul des contributions des membres au budget du SMEGREG, modalités qui nécessitent un ajustement lors de l'entrée d'un nouveau membre en cours d'exercice.

L'entrée de la commune de Le Porge ayant été formalisée par un arrêté préfectoral le 5 octobre 2020, un tel recalcul est a priori nécessaire. Toutefois, compte tenu du faible montant de la cotisation due par la commune pour 2020 et la charge de travail que nécessiterait l'ajustement des cotisations de tous les autres membres, il propose de ne pas appeler la contribution de la commune pour 2020 et de ne pas modifier les contributions des 27 autres membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical, décide :

- de ne pas appeler la cotisation de la commune de Le Porge pour l'année 2020,
- et de ne pas modifier pas les montants des contributions des autres membres de l'établissement arrêtés par la délibération n°5 du 23 juin 2020.

5. Budget 2020 - Décision modificative n° 2

A la demande de M. RENARD, Mme BEGUE présente ce rapport illustré d'un diaporama.

Il s'agit pour l'essentiel d'inscrire en recettes de fonctionnement des aides de l'Agence de l'eau qui ont été notifiées en août dernier ; la ligne concernant l'ajustement des contributions des membres n'est donc pas retenue suite à la décision sur le précédent rapport.

Ces nouveaux crédits serviront à financer les études engagées ; cette décision modificative d'un montant de l'ordre de 255 000 € porte le budget 2020 à près de 1 810 000 €.

M. RENARD clarifie le fait que les contributions des membres ne sont pas modifiées, indique que les aides de l'Agence de l'eau ne sont inscrites qu'après réception de la décision attributive et demande qu'un point soit fait lors d'une prochaine réunion sur l'accompagnement du SMEGREG par l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n°2 (hormis la modification des montants des contributions telle que proposée) pour une augmentation globale du budget de 255 118,18 €.

6. Point sur l'activité de l'établissement et sur la mise en œuvre du programme 2020

M. RENARD laisse la parole à M. de GRISSAC pour la présentation de ce rapport avec un diaporama.

M. de GRISSAC rappelle que le programme proposé est composé d'actions relevant des missions propres du SMEGREG, d'études et d'actions prévues par le SAGE Nappes profondes ou demandées par la CLE. Ces actions peuvent être réalisées en interne ou nécessiter des externalisations ; elles peuvent être ponctuelles, se dérouler sur plusieurs exercices, certaines étant récurrentes. Il détaille le contenu des études qui suivent.

❖ Faisabilité d'un champ captant au Cénomaniens du sud Gironde pour substitution de ressource : cette étude sera poursuivie avec la construction d'un modèle hydrodynamique confiée au BRGM.

M. RENARD précise qu'à ce sujet comme sur bien d'autres, la connaissance scientifique reste toujours à approfondir pour préciser la réalité de notre sous-sol, c'est le rôle du SMEGREG.

❖ Recherche des ressources mobilisables pour l'eau potable dans l'est du département.

Sont à cette occasion rappelées les règles retenues pour la hiérarchisation des demandes et les niveaux et modalités d'intervention dans le cadre des recherches de ressources nouvelles.

M. RENARD ajoute que le SMEGREG assure d'une part la mutualisation du risque d'échec en matière de recherches de ressources de substitution et, d'autre part, apporte un appui technique et méthodologique à ses membres et aux tiers sur le volet économies d'eau.

Ainsi les opérations classées par ordre de priorité pour 2020 sont :

- SIAEP de Bassanne Dropt Garonne (forage de substitution) ;
- SIAEP de Targon (forage de dilution substitution) ;
- SIEAPA de Castets en Dorthe (forage de substitution) ;
- SIAEP du Cubzadai Fronsadai (forage de substitution) ;
- SIAEPA de Castelnaud de Médoc (forage de substitution et complément) ;
- SIEA du sud Bazadai (2 forages remplacement et dilution) ;
- Bassens (substitution arrosage de terrains de sport) ;
- Sablons (arrosage d'espaces publics) ;
- Saint Denis de Pile (substitution lavage véhicules et matériels) ;
- Sainte Hélène (substitution arrosage de terrains de sport).

❖ Schéma et contrat de substitution lié au projet de champ captant des landes du Médoc.

M. RENARD précise que ce projet porté par Bordeaux Métropole est une solution pérenne qui requiert la solidarité des collectivités sur le montage technique et financier pour assurer l'efficacité de cette solution.

Il suggère de rencontrer les responsables du syndicat des Portes de l'Entre-deux-Mers, lequel n'a pas délibéré ni signé le contrat de substitution, pour leur rappeler les enjeux de cette solution.

M. DURAND partage ce point de vue mais appuie sur le fait que les collectivités comptent sur cette eau de substitution depuis plusieurs années et se sont organisées en fonction de ce projet. Il se déclare porteur des attentes des collectivités du 3^{ème} collège.

M. RENARD s'engage à clarifier la situation, lever les blocages pour fiabiliser le projet, d'autant plus que des financements de l'Agence de l'eau ne seront plus mobilisables au-delà de l'échéance 2024.

❖ Actions et études prévues par le SAGE ou demandées par la CLE.

M. de GRISSAC présente les actions SAGE / CLE en commençant par les actions récurrentes de sensibilisation, d'information, de formation (actions pédagogiques en milieu scolaire et réseau des Espaces Info Economies d'Eau) qui sont très impactées par le confinement.

Le tableau de bord est élaboré en interne et son édition, numérique, ne donne pas lieu à externalisation.

Plusieurs autres actions engagées lors d'exercices précédents se poursuivent :

- modification du SAGE : délimitation des zones nord zone et centre suite à une fusion de communes (D1 - Unités de gestion) : en cours ;
- modification du SAGE : révision des Volumes maximum prélevables (VMPO) pour les unités de gestion Nord et Littoral (D4) : avancement normal après retard ;
- phase 4 de l'élaboration de l'Atlas des zones à enjeux aval (D6) : avancement normal ;
- étude sur l'origine et les usages de l'eau dans les centrales à béton (D22 - Connaissance des usages) : retard lié au confinement ;
- actualisation du besoin en ressources de substitution (D40) : en cours ;
- évaluation de l'état du parc d'ouvrages existants et programme de réhabilitation (D74) : retard ;
- carte de vulnérabilité des nappes du SAGE (D76) : attente nouvelle composition CLE.

Les actions nouvelles sont :

- l'étude de l'origine et usages de l'eau dans les châteaux viticoles, les caves coopératives et les usines d'embouteillage, actions prioritaires pour l'optimisation des usages (D18 et 22) : 120 000 € HT (aide agence attendue à hauteur de 55%) ;
- l'étude de l'influence de la croissance démographique sur le linéaire des réseaux de distribution et sur les volumes de pertes en distribution (D40) et couplée à une étude visant à actualiser les seuils performances en ILP et à les étendre aux services à forte densité de branchement (D27 et D28) : convention de partenariat avec l'INRAE à la signature - 50 000 € HT (aide Agence attendue 55%) ;
- l'étude des variations spatiales et temporelles de la demande en eau potable, l'identification des variables explicatives de la demande et parmi elles celles qui sont influencées par le changement climatique et les changements globaux. Amélioration des outils pour la prospective de la demande (D40) : partenariat ENSEID-CNRS-INRAE - 125 000 € (aide Agence 55%).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- prend acte de la mise en œuvre du programme 2020 et des opérations restant à lancer ;
- autorise le Président à procéder aux consultations, à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et, en premier lieu, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et à signer les marchés et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- autorise le Président à modifier le contenu de ce programme en cours d'exercice dans le cas où des circonstances particulières le nécessiteraient.

7. Questions diverses

Un seul point d'ordre organisationnel, relatif au télétravail, est présenté par M. de GRISSAC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical décide de modifier l'article 2 de l'annexe à la délibération n° 8 du 12 juin 2019 relative aux modalités d'exercice du télétravail, comme suit :

"2. Lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail est exercé en priorité au domicile de l'agent. Il peut occasionnellement être exercé en un autre lieu dès lors que les conditions matérielles sont réunies pour garantir la santé de l'agent, l'efficacité de son travail et les conditions de sécurité des systèmes d'information."

M. GARRIGUES pose la question de savoir s'il est possible que les membres du comité syndical puissent siéger en distanciel.

M. RENARD répond que cette nouvelle modalité pourra être intégrée au règlement intérieur de l'établissement, même si le présentiel reste préférable. Il insiste aussi sur la sécurisation des conditions de télétravail des agents.

M. ARRIGONI indique qu'il n'est pas favorable au télétravail.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. RENARD remercie les collaborateurs du SMEGREG, notamment pour leur apport méthodologique important dans l'élaboration du schéma départemental de l'eau.

Il exprime le souhait de relations suivies avec la mission Aménag'eau pour l'élaboration des SCoT.

Puis il remercie les participants, insiste sur la nécessité de rester opérationnel et clôt la séance à 11h50.

Fait à Bordeaux, le 15 décembre 2020

Le secrétaire de séance


Guillaume GARRIGUES